13 nov 2026 -21:42

# Conseil des ministres du 13 novembre 2026

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 13 novembre 2026.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
https://chancellerie.belgium.be
cmr@news.belgium.be

.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Indemnités de réintégration et de départ des directeurs opérationnels dans les établissements scientifiques fédéraux

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les indemnités de réintégration et de départ des titulaires de la fonction de directeur opérationnel dans les établissements scientifiques fédéraux.

L'indemnité de réintégration vise à compenser une fin de mandat non imputable à la performance du titulaire, tandis que l'indemnité de départ constitue une mesure de protection minimale en cas de fin de mandat à la suite d'une évaluation défavorable.

L'indemnité de réintégration est accordée au titulaire d'une fonction de directeur opérationnel dont le mandat a pris fin et qui a obtenu une évaluation finale favorable, lorsque, à l'issue d'une procédure de sélection comparative, l'intéressé ne se voit pas attribuer un nouveau mandat ou lorsque la fonction n'est finalement pas déclarée vacante. Dans ce cas, le titulaire reçoit une indemnité calculée sur la base de sa rémunération annuelle. L'indemnité de réintégration correspond à une compensation équivalente à trois mois de rémunération et est versée en un paiement unique.

Une disposition spécifique est prévue lorsque le titulaire atteint l'âge légal de la retraite dans les trois mois suivant la fin du mandat : l'indemnité est alors adaptée afin de couvrir la période comprise entre la fin du mandat et la prise de cours effective de la pension de retraite. Enfin, l'indemnité de réintégration n'est pas due lorsque le directeur opérationnel est placé en congé d'office pour mission d'intérêt général.

L'indemnité de départ est octroyée au titulaire d'une fonction de directeur opérationnel lorsque son mandat prend fin à la suite de l'attribution d'une mention « insuffisant » lors d'une évaluation intermédiaire. Elle ne peut être octroyée que si l'intéressé ne dispose d'aucun revenu professionnel et ne bénéficie pas d'une pension de retraite. Cette indemnité est calculée sur la base d'un douzième de la rémunération annuelle du directeur opérationnel. Le nombre de mois indemnisés dépend du moment auquel l'évaluation négative intervient.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Modifications relatives à la prise en considération des interruptions de carrière dans le secteur public

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant la prise en considération d'interruptions de carrière dans le secteur public pour lesquelles le membre du personnel peut démontrer un motif de soins ou de formation, dans le calcul de la pension à partir du 1er janvier 2027.

L'interruption de carrière dans le secteur public ne doit pas être motivée pour l'instant. À la suite des modifications apportées par la loi du 30 mai 2026 portant la réforme des pensions, l'interruption doit cependant reposer sur un motif de soins ou de formation pour que les périodes de congé prises dans ce cadre puissent être prises en considération pour le calcul de la pension à partir du 1er janvier 2027.

Le projet prévoit dès lors la possibilité, pour les travailleurs concernés, d'établir et de communiquer à l'Office national pour l'emploi (ONEM) ce motif (identique à ceux du secteur privé). Le régime d'interruption de carrière en tant que tel n'est donc pas modifié, qu'il s'agisse du droit au congé ou du droit aux allocations.

Le projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données, à la Commission entreprises publiques, au comité de négociation pour les greffiers, aux référendaires près la Cour de cassation, aux référendaires, aux juristes de parquet et aux criminologues, au Comité de négociation des services extérieurs de la Sûreté de l'État et au Comité commun à l'ensemble des services publics, après quoi il sera soumis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés royaux afin de permettre l'établissement de motifs dans le cadre des allocations d'interruption pour le régime général d'interruption de carrière dans le secteur public à la suite de la réforme des pensions*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l’Emploi, de l’Economie et de l’Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

.be
© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Nomination d’un juge d’expression néerlandaise à la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal portant nomination d’un juge d’expression néerlandaise à la Cour constitutionnelle.

Wouter Pas est nommé juge à la Cour constitutionnelle dans le groupe linguistique néerlandais.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
https://premier.be
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Désignation d'un membre du Conseil des bourgmestres

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil des bourgmestres.

Evelien De Both, bourgmestre de Zottegem, est désignée en tant que membre effective pour un mandat de trois ans renouvelable, en remplacement de Els van Doesburg, bourgmestre d'Anvers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de quatre marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- l'acquisition d'équipements de test pour les munitions aériennes de précision et du support y associé
- l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance du système DeMAP pour la mobilité militaire
- l'achat de tenues de pluie en camouflage
- la maintenance de camions Mercedes-Benz UNIMOG

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Rémunération des experts au sein de Hedera

Sur proposition du ministre de l'Energie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal concernant la rémunération des experts au sein de Hedera.

L'avant-projet de loi vise à modifier la loi du 26 avril 2024 créant Hedera afin de permettre au Roi de fixer la rémunération des experts du comité technique et du comité d'investissement de Hedera.

Cette institution a pour objet d'assumer la responsabilité financière, dans l'intérêt général des obligations financières transférées en matière de gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, de prendre en charge les coûts liés à ces obligations et d'assurer le financement de ces coûts.

Le projet d'arrêté royal règle la rémunération des experts siégeant au sein du comité technique et du comité d'investissement. Une rémunération forfaitaire par réunion est accordée aux experts indépendants du comité d'investissement ainsi qu'aux experts du comité technique, pour autant qu'ils participent effectivement à la réunion. Les mandats des autres experts au sein de ces comités sont exercés à titre non rémunéré. Cette disposition délimite clairement les experts pouvant prétendre à une rémunération.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 26 avril 2024 portant création, organisation et fonctionnement d'un organisme de droit public ayant pour but d'assumer la responsabilité financière de certaines obligations nucléaires*

*Projet d'arrêté royal fixant la rémunération des experts du comité technique et du comité d'investissement de Hedera*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://bihet.belgium.be
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Directeur de la Communication - Porte-parole
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Nomination d'une membre du conseil d’administration du Centre d'Etude de l'Energie nucléaire

Sur proposition du ministre de l'Economie David Clarinval et du ministre de l'Energie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal et un projet d'arrêté ministériel concernant la démission et la nomination de membres du conseil d’administration du Centre d'Etude de l'Energie nucléaire (SCK-CEN).

Sofie Defour est nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Tessa Geudens.

Conformément aux statuts, les membres du conseil d'administration du SCK-CEN sont en principe nommés par arrêté ministériel. Toutefois, Madame Geudens ayant été nommée par arrêté royal, il est prévu que sa révocation s'effectue également par arrêté royal, tandis que sa remplaçante est nommée par arrêté ministériel.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi et le projet d'arrêté ministériel est soumis à la signature des ministres compétents.

*Projet d’arrêté royal portant démission d’un membre du conseil d’administration du Centre d'Etude de l'Energie nucléaire*

*Projet d'arrêté ministériel portant nomination d’un membre du conseil d’administration du Centre d'Etude de l'Energie nucléaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l’Emploi, de l’Economie et de l’Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Mathieu Bihet, ministre de l’Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://bihet.belgium.be
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Directeur de la Communication - Porte-parole
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Pérennisation de la cellule de coordination et de soutien CISO as a Service

Sur proposition de la ministre du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé la pérennisation de la cellule de coordination et de soutien *CISO as a Service* (CISOaaS) afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi NIS2 en matière de cybersécurité.

La création de la cellule décentralisée CISOaaS au sein du SPF BOSA a été approuvée par le Conseil des ministres du 18 juillet 2025. Bien que chaque entité publique soit responsable de sa mise en conformité avec la législation NIS2, certaines n'ont pas les ressources internes nécessaires pour gérer cette transition de manière optimale.

La pérennisation et le développement de cette cellule permettent de mutualiser certains services indispensables à la mise en œuvres de NIS2. L'initiative vise à garantir une gestion cohérente des risques et à renforcer la maturité globale des entités fédérales en matière de cybersécurité, tout en optimisant les coûts et en assurant une approche harmonisée.

La cellule CISOaaS est actuellement intégrée à la Direction générale Simplification et Digitalisation (DG SD) du SPF BOSA et sera intégrée à l'Agence Digitale fédérale au sein de ce même SPF.

Un budget de 2,5 millions d'euros, sous forme de crédits d'engagement et de crédits de liquidation, est prévu pour le fonctionnement pluriannuel de la cellule CISOaaS.

La cellule est chargée de communiquer à tous les organismes publics fédéraux un point de contact ainsi que la description de ses missions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Vacances annuelles des travailleurs salariés : modalités de versement de l’intervention de l’ONEM à l’ONVA

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux modalités de versement de l’intervention de l’ONEM à l’ONVA dans le cadre des vacances annuelles des travailleurs salariés.

Suite à la crise sanitaire et énergétique des dernières années, afin de garantir les droits aux congés payés des travailleurs, un certain nombre d’arrêté royaux consécutifs ont été pris, dans lesquels il était prévu que les jours de chômage temporaire pour cause de force majeure étaient exceptionnellement assimilés à des jours de travail. Ces mesures ont fait fortement diminuer les réserves du régime des vacances annuelles des ouvriers. Il est donc essentiel de renforcer le financement du régime afin qu'il puisse résister aux aléas futurs.

Le projet d’arrêté royal prévoit dès lors de modifier les modalités de versement de l’intervention de l’ONEM à l’ONVA prévues dans l'arrêté royal du 12 décembre 2001, dans le cadre de la cotisation en application de l’article 18, §3, des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés. Le projet vise ainsi un objectif de stabilité et prévisibilité de la trésorerie et de la comptabilité des institutions concernées.

Actuellement, l'ONEM verse, avant le 15 janvier, à l'ONVA une avance sur la cotisation de 10%, calculée sur le chômage temporaire de l'année précédente. L'ONEM établit, au plus tard le 30 septembre, un décompte définitif sur la base des paiements acceptés, dûment vérifiés, de l'année précédente.

Le projet prévoit que l’ONEM procède au paiement de la cotisation au profit de l’ONVA sous la forme d’avances mensuelles. Le montant de ces avances correspond à un douzième du montant estimé des dépenses relatives aux allocations de chômage afférentes à l’exercice de vacances concerné. L’ONEM établit un décompte définitif, au plus tard le 30 septembre de l’année suivant l’exercice de vacances concerné, sur la base du montant approuvé des dépenses relatives aux allocations de chômage afférentes à cet exercice de vacances.

Lorsque les avances versées sont insuffisantes au regard du décompte définitif établi, l’ONEM verse la différence à l’ONVA au plus tard le 15 octobre de l’année suivant l’exercice de vacances concerné. A contrario, lorsque les avances versées excèdent le résultat du décompte définitif établi, l’ONVA rembourse la différence à l’ONEM au plus tard le 15 octobre de l’année suivant l’exercice de vacances concerné.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d’arrêté royal modifiant l’arrêté royal du 12 décembre 2001 portant exécution de l'article 18 des lois*

*relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Ventilation du budget 2026-2029 dans le cadre de la directive européenne NIS2

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé la proposition de répartition de la provision pour toutes les nouvelles initiatives et financements complémentaires liés à la mise en œuvre de la directive européenne NIS2 et à la cybersécurité.

Le contrôle budgétaire 2026 contient une provision de 40.617.000 euros pour toutes les nouvelles initiatives et financements complémentaires liés à la mise en œuvre de la directive européenne NIS2 et à la cybersécurité. L'objectif de la loi NIS2 est de renforcer la résilience de la sécurité de l'information au niveau européen.

Le Conseil des ministres a approuvé la proposition de répartition de la provision, sur la base du nombre de licences nécessaires par organisation pour renforcer la sécurité technique des postes de travail et des infrastructures fédéraux. Une partie des fonds, s'élevant à 5 millions d'euros, est allouée au Centre pour la Cybersécurité Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Renouvellement du mandat de président du comité de direction du SPF Économie

Sur proposition du ministre de l'Économie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal renouvelant le mandat de président du comité de direction du Service public fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie.

Le mandat de président du comité de direction, exercé par Severine Waterbley, se termine le 14 février 2027. Le projet d'arrêté royal renouvelle ce mandat pour une période de six ans.

Le renouvellement du mandat a été proposé après l'évaluation positive obtenue par la présidente au cours de son mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
koen.peumans@clarinval.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Renouvellement du mandat de président du Comité de direction du SPF Sécurité Sociale

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal renouvelant le mandat de président du Comité de direction du Service public fédéral Sécurité sociale.

Le mandat de président du Comité de direction du Service public fédéral Sécurité sociale, exercé par Peter Samyn, se termine le 21 février 2027. Le projet d'arrêté royal renouvelle ce mandat pour une période de six ans.

Le renouvellement du mandat a été proposé après l'évaluation positive obtenue par le président au cours de son mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

## Contrat de bail pour le SPF Santé publique

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État, Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un contrat de bail pour un entrepôt destiné à la cellule Zandvoorde du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels du service, la Régie des Bâtiments conclura un nouveau bail pour un entrepôt situé à la John Cordierlaan 14 à Ostende, en remplacement des espaces actuellement utilisés à la John Cordierlaan 12.

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur la reconduction tacite du contrat de bail pour une période d'un an, jusqu'au 31 octobre 2028 inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Modification de dispositions diverses de la législation relative aux rayonnements ionisants

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant diverses dispositions de la législation relative aux rayonnements ionisants.

L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de garantir la protection efficace de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les dangers des rayonnements ionisants. Pour assurer la continuité de cette mission et améliorer l'efficacité de l'Agence dans l'accomplissement de cette tâche, plusieurs modifications sont proposées.

La proposition élaborée s'inscrit dans le prolongement de l'avant-projet de loi approuvé en Conseil des ministres du 6 février 2026.

Cet avant-projet a été profondément remanié à la suite des observations formulées par l'Autorité de protection des données. Il a également été complété par une modification de la loi du 23 mars 2020 relative au floutage des images d'installations nucléaires et d'établissements critiques, ainsi qu'à la limitation de la prise ou de la diffusion de photographies aériennes de ces installations et établissements dans l'intérêt de la sécurité publique. La compétence d'accorder des dérogations à l'interdiction de certaines images d'installations nucléaires est transférée du ministre de l'Intérieur à l'AFCN.

L'on gagne ainsi en efficacité puisque l'administration chargée de la perception et du recouvrement des créances fiscales et non fiscales du Service public fédéral Finances se voit en outre confier la compétence de recouvrer les redevances, les astreintes et les amendes impayées.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l’Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Assentiment à la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine, faite à La Haye le 16 décembre 2025.

La Convention vise à créer une commission internationale indépendante des réclamations pour l'Ukraine dans le cadre institutionnel du Conseil de l'Europe, dans le but de mettre en place un mécanisme de droit international pour l'évaluation et le traitement des demandes d'indemnisation résultant des actes internationalement illicites commis par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022.

La commission sera chargée d'examiner, d'évaluer et de statuer sur les réclamations, ainsi que de déterminer, dans chaque cas individuel, le montant de l'indemnisation due, conformément au droit international, pour les demandes introduites par des personnes physiques, des personnes morales et par l'État ukrainien.

Cette commission constitue ainsi un élément essentiel d'un mécanisme international de compensation plus large visant à contribuer au rétablissement du droit, à l'obligation de rendre des comptes et à la réparation des préjudices subis.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Conclusion d’un contrat de bail pour un terrain sis à Anvers, tunnel Frans Tijnsmans, au profit du SPF Finances

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l’État Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d’un contrat de bail pour un terrain sis à Anvers, tunnel Frans Tijnsmans, au profit du SPF Finances.

Cette concession temporaire s’inscrit dans le cadre de travaux de rénovation d’infrastructures existantes et vise à garantir la continuité des activités du SPF Finances sur le site concerné.

Le Conseil des ministres habilite la ministre chargée de la Gestion immobilière de l’État à conclure un contrat de bail pour ce terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Analyse « coûts-bénéfices » relative à la transformation de la Régie des bâtiments en Agence fédérale pour les bâtiments et services facilitaires

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État Vanessa Matz, le Conseil des ministres a pris acte de l'analyse « coûts-bénéfices » relative à la transformation de la Régie des bâtiments en Agence fédérale pour les bâtiments et services facilitaires (AFBSF). Cette analyse s'inscrit dans la prolongation de la vision adoptée par le gouvernement pour l'extension des missions de la Régie des bâtiments à l'ensemble de la gestion facilitaire, aujourd'hui menée par les différentes administrations.

Le Conseil des ministres du 23 décembre 2025 a marqué son accord sur la transformation de la Régie des bâtiments en Agence fédérale pour les bâtiments et services facilitaires, en vue de la centralisation des services d'appui et permettant d'optimaliser les coûts d'occupation.

Une analyse « coûts-bénéfices » a été réalisée dans le cadre du contrôle budgétaire 2026 afin d'identifier quels sont les investissements nécessaires à cette évolution et quel est l'ordre de grandeur des bénéfices attendus. L'objectif est de faire évoluer progressivement le rôle de la Régie vers un opérateur immobilier fédéral intégré, capable d'accompagner les administrations depuis l'expression de leurs besoins immobiliers jusqu'à l'exploitation quotidienne des bâtiments et des environnements de travail.

L'analyse a permis de comparer différents niveaux d'ambition et de retenir un scénario de référence visant l'intégration progressive, à partir de 2028, des immeubles de bureaux actuellement occupés par les administrations fédérales. Le périmètre des bâtiments repris en gestion facilitaire par la Régie est amené à s'étendre progressivement en plusieurs phase, afin d'intégrer à terme l'ensemble des bâtiments administratifs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be

13 nov 2026 -21:42

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2026

# Modification de la loi sur l’accueil des demandeurs d’asile – Troisième lecture

Sur proposition de la ministre de l’Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé en troisième lecture un avant-projet de loi modifiant la loi sur l’accueil des demandeurs d’asile.

L’avant-projet de loi vise à transposer en droit belge la directive (UE) 2024/1346 établissant des normes pour l’accueil des personnes demandant une protection internationale, laquelle fait partie intégrante du Pacte européen sur l’asile et la migration.

L'avant-projet a ensuite été approuvé en deuxième lecture par le Conseil des ministres du 18 juillet 2026, après quoi il a été soumis une deuxième fois au Conseil d'État pour avis.

L’avant-projet est introduit à la Chambre des représentants en vue de son traitement en urgence.

*Avant-projet de loi qui modifie la loi du 12 janvier 2007 sur l’accueil des demandeurs d’asile et de certaines autres catégories d’étrangers*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l’Asile et de la Migration, et de l’Intégration sociale, chargée de la Politique des Grandes villes
Finto
Boulevard du Jardin botanique 50
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanbossuyt.belgium.be
info@migratie-mi.be

Sophie Jans
Porte-parole adjoint
sophie.jans@migratie-mi.be

CharlotteVandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be

© 2026 - news.belgium.be